

harpej

HARMONISATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La phase d'opérationnalisation a commencé

A la veille des vacances d'été, il est temps de faire un point de situation de l'avancement des sous-groupes de travail des 4 axes du projet stratégique HARPEJ, de l'avancement de certains projets et de l'émergence de constats qui ont nécessité la création de groupe de travail ad hoc. Tour d'horizons.

La transition de la minorité à la majorité

Dans le cadre du sous-groupe "Ados" de l'axe 2 dont l'objectif est l'évaluation de l'enfant en danger en disposant de références et d'indicateurs partagés, plusieurs thématiques ont été soulevées, notamment "les parents et la parentalité" et le "réseau". Néanmoins, la thématique de la transition de la minorité à la majorité a été mise de côté dans un premier temps. En effet, celle-ci a suscité un certain nombre de constats et de propositions dans les différents groupes de travail qui nécessitaient la création d'un groupe de réflexion supplémentaire. Ce sous-groupe "Transition" a bénéficié d'une composition plus large et a intégré des représentants de services et partenaires du monde adulte, notamment l'Hospice général, la Direction du Service de Protection de l'Adulte (SPAD) et la Direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII), qui a d'ores et déjà émis un certain nombre de propositions qui vont être présentées à la gouvernance du projet.

Ce groupe de réflexion sur la transition a été organisé lors de trois séances pendant le premier semestre 2022. Plusieurs constats y ont été relevés et notamment:

- Une rupture brutale dans la prise en charge générale à 18 ans révolus;
- À 18 ans, un jeune n'est pas automatiquement autonome, autant financièrement que dans ses prises de décisions;
- S'il y a lieu d'un suivi à la majorité, celui-ci manque de fluidité et de coordination entre le monde des mineurs et celui des adultes;
- Les délais peuvent parfois prendre plusieurs mois sans prise en charge;
- Les démarches administratives à entreprendre, notamment pour une aide financière ou un logement, sont longues et lourdes;
- Il y a peu d'alternatives pour les situations complexes, pour les jeunes qui sont "entrés dans le système" peu de temps avant leur majorité mais également pour les jeunes qui ne remplissent pas certaines conditions, notamment ceux qui ne sont pas en formation.

La nécessité d'une coordination entre les différents services et partenaires est relevée de manière générale dans tous les groupes de travail du projet stratégique Harpej et l'importance de la collaboration entre les professionnels tant du monde mineur que majeur questionne le

passage d'informations et la notion du secret partagé.

Ces constats sont sources de stress et de mécontentement autant pour les jeunes que les professionnels qui les accompagnent mais ils ont donné matière à plusieurs propositions qui seront analysées et étoffées par le sous-groupe "Ados". Le passage à la majorité étant une étape majeure dans la vie d'un jeune, celle-ci doit être soignée. Pour cela, tous les professionnels s'accordent sur le fait qu'une anticipation est nécessaire et qu'amener un jeune vers l'autonomie se prépare sur plusieurs mois si ce n'est plusieurs années.



Démarrage de l'opérationnalisation des sept mesures Harpej au bénéfice de crédits supplémentaires

Comme cela avait été expliqué dans notre précédente newsletter, les propositions issues des groupes de projet et remontées dans le cadre de la construction budgétaire 2022, ont fait l'objet de crédits supplémentaires dès cette année.

Ce soutien très important, salué par tous les partenaires du projet, nécessite de passer en phase de réalisation et déploiement avec des modalités plus rapides que celles prévues initialement.

Aussi, le COPIL Harpej a décidé que ces deux phases de projet soient effectuées par des groupes restreints composés des représentants concernés. Petit tour d'horizon sur chacune de ces mesures dont l'avancement est différencié.

Retrouvez le détail de ces sept mesures [ici](#)

3
QUESTIONS
A...



**Nous avons une mission commune.
Protéger les mineur.e.s et promouvoir leur bien-être.**

DIP. Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
OEJ. Office de l'enfance et de la jeunesse

Comment contribuer au projet ?

Différentes possibilités peuvent être utilisées : en intégrant un sous-groupe, en participant au focus-group sur des questions précises, en répondant à des questionnaires, en transmettant un document. Chaque idée compte et peut être prise à bord des réflexions.

Une idée, une suggestion, un document à partager ?

N'hésitez pas à écrire à cette adresse mails : projet-oej@etat.ge.ch

Votre expertise est précieuse...

REJOIGNEZ-NOUS

**Ensemble,
nous pouvons et nous allons changer les choses !**

harpej
HARMONISATION DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.
Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrit-e cette newsletter